

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 385

présenté par

M. Pancher, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman,
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,
M. Molac, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la septième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 160 par les mots :

« *(désagrégation par sexe)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réellement adopter une approche féministe de son aide au développement la France doit développer des outils de mesures et de collecte de données prenant en compte le genre. Dès que cela est possible, la France doit donc adopter des indicateurs de résultats ventilés par sexe pour mieux mesurer l'impact de son action sur les inégalités femmes-hommes.